

## 2.2.1 Le déroulement de la manifestation et les secteurs névralgiques

Les documents relatifs au déroulement même de la manifestation sont abondants: entre autres les comptes-rendus des commissaires chefs des six districts de la préfecture de police, ainsi que ceux de commissaires d'arrondissement concernés<sup>(14)</sup>, demandés dès le 17 octobre au soir par le directeur général de la police municipale. Un décryptage des bandes enregistrées lors de la manifestation du 17 octobre de 19h40 à 22h35 est également disponible<sup>(15)</sup>. Ces rapports, souvent clairs et évocateurs, donnent une idée de l'importance des cortèges et de l'activité déployée par les forces de l'ordre. Ces dernières étaient, semble-t-il, en nombre insuffisant, le soir du 17 octobre, avec 30 sections relevant des formations de la police municipale, effectif porté à 106 dès le lendemain<sup>(16)</sup>. Même renforcé par trois escadrons de gendarmerie mobile et deux CRS, le nombre d'unités alignées paraît plutôt modeste.

Que certaines de ces formations se soient trouvées à plusieurs reprises en position difficile n'a dès lors rien d'étonnant. Entre autres facteurs, le risque de débordement pourrait expliquer jusqu'à un certain point la violence des affrontements signalés dans quelques secteurs :

- **aux abords du Pont de Neuilly** où, selon la relation qu'en donne le commissaire de police de Puteaux, trois vagues successives, chaque fois plus importantes (1000, puis 2000, puis 4000 personnes environ), se sont heurtées aux forces de l'ordre entre 20h30 et 21h30 et où des coups de feu ont été échangés ;

- **sur les boulevards Poissonnière et Bonne-Nouvelle**, où une colonne de 3 000 personnes refluant vers la République est dispersée par la force et où un car de police transportant des FMA est attaqué<sup>(17)</sup>. Des tirs ont également eu lieu.

- **dans le secteur Saint-Michel - Saint-Germain**, et ses environs, où des affrontements sont signalés : boulevard Saint-Germain à la hauteur de la rue de Bellechasse avec des manifestants se dirigeant vers l'Assemblée Nationale - le commissaire du 7<sup>ème</sup> arrondissement précise que "*l'action fut d'une extrême violence, les FMA voulant poursuivre leur marche*"<sup>(18)</sup>; place Saint-Sulpice, à proximité du commissariat, où des coups de feu sont échangés<sup>(19)</sup>. A noter qu'une colonne de FMA, signalée dès 19h50 comme se dirigeant vers la préfecture de police par le boulevard du Palais, avait été encerclée à hauteur du tribunal de commerce et qu'une centaine d'entre eux, "*neutralisés*", avaient été conduits à la préfecture.

Par comparaison, les secteurs de la Concorde et de l'Etoile, où sont pourtant interpellés des milliers de manifestants à la sortie du métro, voire dès leur descente des rames, restent d'un calme relatif.

Pour la journée du **18 octobre**, également marquée par une grève de commerçants musulmans, les seuls incidents graves sont mentionnés près de la gare de Nanterre, où la police fait usage de ses armes. Le **19 octobre** n'est pas l'occasion de manifestations de rue, sauf quelques rassemblements sporadiques et limités. Le **20 octobre**, la manifestation des femmes et des enfants ordonnée par le FLN ne donne lieu à aucun incident violent.

<sup>13</sup> Déclaration du ministre de l'intérieur. *Assemblée nationale, 2<sup>ème</sup> séance du 18 octobre 1961, J.O., p. 2615.*

<sup>14</sup> Archives cabinet et DGPM. F/A 413 et 414.

<sup>15</sup> F/A 413.

<sup>16</sup> Source : rapport d'activité de la DGPM pour 1961. On y relève par exemple que lors de la grève Thomson du 28 mars précédent, 30 sections avaient été mises en place et que lors du monôme du bac des 13 et 14 juin, leur effectif atteignait 24 sections.

<sup>17</sup> Rapport du chef du 2<sup>ème</sup> district (17 octobre 1961).

<sup>18</sup> Rapport du 17 octobre 1961.

<sup>19</sup> Rapport du commissaire du 6<sup>ème</sup> arrondissement (17 octobre 1961).